

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 9 décembre 2019, à 19 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice par intérim du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Demande de soumissions pour l'année 2020
7. Emprunt temporaire - Dépenses d'administration courantes
8. TECQ 2019-2023 - Programmation des travaux version no 1
9. Affectation du montant des redevances d'exploitation carrières-sablières
10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019- Fonds spécial réseau routier
11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté - Fonds de réserve pour les spectacles à la Belle Église
12. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019 - Fonds spécial environnement
13. Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration » sous-volets circonscription électorale (PPA-CE)
14. Annulation des soldes résiduels - Règlements numéros 526-2018 et 550-2019
15. Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
16. Demande de servitude réelle - Partie du lot 5 111 201 (8^e Rue) - Engagement de M. Arnaud Duhoux
17. Autorisation de paiement - Heures de vacances non utilisées - M. Miguel Brazeau
18. Achat de matériaux - École Saint-Théodore-de-Chertsey - Projet de classe en plein air
19. Octroi de contrat - ABS inc. - Travaux de carottage et mesure d'épaisseur
20. Octroi de contrat - Aréo-Feu Ltée - Achat d'appareils de protection respiratoire pour le Service incendie
- 20a) Octroi de contrat - Nordikeau - Prélèvements et analyses d'eau potable, des eaux usées et de baignade
21. Mandat CIMA - Demande de certificat d'autorisation - Barrage du lac Beaulne
22. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques
23. Autorisation - M^e Manon Boyer, notaire - Transfert de propriété - Vente pour non-paiement de taxes - Lot 5 110 951
24. Embauche de M. Jonathan Ruffo - Directeur du Service incendie et de la Sécurité civile
25. Affectation de M. Sébastien Gravel - Poste d'inspecteur adjoint au Service d'urbanisme
26. M. Sébastien Gravel, inspecteur adjoint au Service d'urbanisme - Pouvoirs administratifs

ORDRE DU JOUR (suite)

27. Logiciel Sports Plus - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique
28. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques
29. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2020
30. Formation - Inspection municipale en bâtiment et environnement - M. Sébastien Gravel
31. Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Renouvellement d'adhésion
32. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 4 et 5 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
33. Règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau
34. Règlement 573-2019 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet (Enviro-Step)
35. Adoption des comptes fournisseurs
36. Dépôt de l'état des activités financières
37. Le maire vous informe
38. Période de questions
39. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2019-471

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 20-a.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-472

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2019, des séances extraordinaires du 21 novembre et du 2 décembre 2019, de l'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2019 et de l'ouverture de soumissions du 9 décembre 2019, tels que rédigés.

6. Demande de soumissions pour l'année 2020

2019-473

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser la préparation des devis et des demandes de soumissions requis pour l'acquisition de biens et de services au cours de l'année 2020. Il est entendu que ces demandes seront effectuées selon les directives établies au règlement 486-2016 et conformément aux dispositions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la municipalité adoptée le 13 décembre 2010, résolution numéro 2010-296, aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements (RLRQ, chapitre C-65.1).

7. Emprunt temporaire - Dépenses d'administration courantes

2019-474

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à un emprunt temporaire par billets à la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau, afin de financer les dépenses d'administration courantes prévues au budget 2020, conformément aux dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 90 % du budget à être adopté le 10 décembre 2019, dont copie sera transmise à l'institution prêteuse selon les termes et conditions ci-après décrits :

- le montant maximal qui pourra être dû sur avance ne devra pas excéder 3 000 000 \$ et les avances temporaires de l'année 2019 devront être payées en totalité avant la fin de l'année suivante;
- les déboursements et remboursements se font automatiquement de façon quotidienne;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur;
- les intérêts seront remboursés mensuellement et les remboursements du capital se feront à la demande de la municipalité;
- à compter du mois d'avril 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint et directeur du Service des finances remettra à la caisse, trimestriellement, une confirmation du solde restant à percevoir des taxes et compensations imposées pour l'année 2020;
- cet emprunt est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint et directeur du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

8. TECQ 2019-2023 - Programmation des travaux version no 1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU les modifications apportées à la programmation des travaux de septembre 2019 avant son approbation par le Ministère.

POUR CES MOTIFS,

2019-475

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

8. TECQ 2019-2023 - Programmation des travaux version no 1 (suite)

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2019-330 adoptée à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

9. Affectation du montant des redevances d'exploitation carrières-sablières

2019-476

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'un montant de 11 008,01 \$, provenant du revenu reporté des redevances d'exploitation carrières et sablières, soit affecté à rembourser les sommes empruntées aux termes du règlement 436-2012 pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur le chemin du Lac-Brûlé. Ce montant pourrait différer suite à la réception de nouvelles redevances d'ici le 31 décembre 2019.

10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019 - Fonds spécial réseau routier

2019-477

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019, au montant de 71 209,03 \$, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial réseau routier. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu ou à la dépense des postes fonds spécial réseau routier dans le rapport financier audité 2019.

11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté - Fonds de réserve pour les spectacles à la Belle Église

2019-478

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds de réserve pour les spectacles à la Belle Église, au montant de 14 760,90 \$, soit affecté afin de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des spectacles tenus à la Belle Église. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications mineures portées au revenu ou à la dépense des spectacles dans le rapport financier audité 2019.

12. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019 - Fonds spécial environnement

2019-479

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019, au montant de 80 908,67 \$, provenant des revenus de taxation, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial environnement. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications mineures portées au revenu dans le rapport financier audité 2019.

13. Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration » sous-volets circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS,

2019-480

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Chertsey approuve les dépenses d'un montant de 82 767 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

14. Annulation des soldes résiduels - Règlements numéros 526-2018 et 550-2019

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe 1 de la présente résolution, inclus au procès-verbal, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

14. Annulation des soldes résiduaux - Règlements numéros 526-2018 et 550-2019 (suite)

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2019-481

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Chertsey modifie les règlements identifiés à l'annexe 1 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité, en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe 1.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

15. Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

2019-482

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. François Quenneville, à signer le protocole d'entente à intervenir dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), relatif à l'octroi d'une aide financière concernant l'installation de mobilier urbain au parc Jean-Riopel.

16. Demande de servitude réelle - Partie du lot 5 111 201 (8^e Rue) - Engagement de M. Arnaud Duhoux

ATTENDU QUE M. Arnaud Duhoux est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 110 067 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE M. Duhoux doit procéder à la réfection de ses installations septiques et qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'installation d'un tuyau sous l'emprise d'une partie de la 8^e Rue, propriété de la municipalité de Chertsey, laquelle est constituée d'une partie du lot 5 111 201 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les travaux devront être réalisés conformément au plan et devis d'un ingénieur et que ces plans doivent être approuvés par la Municipalité;

ATTENDU l'engagement signé par M. Arnaud Duhoux à prendre charge de l'établissement de la servitude réelle et perpétuelle de passage et du respect de toutes les conditions décrites dans l'engagement signé en date du 3 décembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-483

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey cède une servitude réelle et perpétuelle de passage, en faveur de l'immeuble constitué du lot 5 110 067 du Cadastre du Québec, propriété de M. Arnaud Duhoux, contre une partie du lot 5 111 201 du Cadastre du Québec, étant une partie de la 8^e Rue, propriété de la municipalité de Chertsey. L'octroi de la présente servitude est conditionnel à l'établissement de la présente servitude par acte notarié et publié au Registre foncier du Québec, dans les 60 jours de la fin des travaux. Cette condition constitue une condition essentielle.

Tous les coûts relatifs à cette transaction sont assumés par M. Arnaud Duhoux.

Le maire et la directrice par intérim du Service du greffe, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

17. Autorisation de paiement - Heures de vacances non utilisées - M. Miguel Brazeau

2019-484

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement des heures de vacances non utilisées du directeur général adjoint et du Service des finances, M. Miguel Brazeau. Le montant sera payé à la fin de l'année 2019, le cas échéant.

18. Achat de matériaux - École Saint-Théodore-de-Chertsey - Projet de classe en plein air

ATTENDU la permission accordée à l'école Saint-Théodore-de-Chertsey d'utiliser un terrain appartenant à la Municipalité, dans le cadre de la réalisation d'un projet de classe en plein air au cœur des Sentiers de l'Amitié;

18. Achat de matériaux - École Saint-Théodore-de-Chertsey - Projet de classe en plein air (suite)

ATTENDU QUE le projet inclut la construction d'un tableau permanent, devant être à l'abri des intempéries, avec une structure en bois;

ATTENDU la demande de l'école Saint-Théodore faite à la municipalité pour contribuer à l'installation dudit tableau.

POUR CES MOTIFS,

2019-485

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise l'achat des matériaux nécessaires pour l'installation d'un tableau permanent à l'abri des intempéries, pour un montant maximal de 600 \$, sur réception des pièces justificatives.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

19. Octroi de contrat - ABS inc. - Travaux de carottage et mesure d'épaisseur

2019-486

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de mandater la firme ABS inc., pour procéder aux travaux de carottage et mesures d'épaisseur en laboratoire pour une partie du chemin de l'Église et une partie du boulevard des Monts et de défrayer, à cette fin, un montant de 4 545,60 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services numéro 193338 de l'entrepreneur, en date du 5 novembre 2019.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

20. Octroi de contrat - Aréo-Feu Ltée - Achat d'appareils de protection respiratoire pour le Service incendie

2019-487

À la suite de l'ouverture de soumissions du 9 décembre 2019, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, ainsi que leurs accessoires, pour le Service incendie et sécurité civile, du fournisseur Aréo-Feu Ltée (plus bas soumissionnaire), au coût de 96 866,74 \$ (taxes incluses).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

20.a) Octroi de contrat - Nordikeau - Prélèvements et analyses d'eau potable, des eaux usées et de baignade

2019-488

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme NordikEau inc., au coût de 7 849,87 \$ (plus taxes si applicables), pour effectuer les prélèvements nécessaires à la réalisation des analyses de l'eau potable, des eaux usées et de l'eau de baignade, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

21. Mandat CIMA - Demande de certificat d'autorisation - Barrage du lac Beaulne

2019-489

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey mandate la firme-conseil CIMA et désigne sa représentante, M^{me} Josée Francoeur, ing., M.Sc.A, chargée de projet/Énergie-Barrages et centrales, afin d'entreprendre et de signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, toutes les procédures, représentations et communications requises auprès des différents ministères concernés, lors du dépôt des formulaires « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », pour les travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne.

Le conseil approuve les déboursés relatifs aux demandes de certificats d'autorisation régies par les ministères.

Ces sommes seront prévues au fonds général 2020 de la municipalité, au poste « Taxe à l'environnement » et feront l'objet d'un règlement de taxation, lors de la mise en vigueur de la Politique de gestions des barrages publics.

22. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques

2019-490

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de M^{me} Julie Filion, bibliothécaire, consistant en une banque de temps (26 heures) en soutien professionnel à la responsable de la bibliothèque, au tarif horaire de 75 \$, totalisant un coût de 1 950 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 5 novembre 2019.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

23. Autorisation - M^e Manon Boyer, notaire - Transfert de propriété - Vente pour non-paiement de taxes - Lot 5 110 951

ATTENDU la résolution 2019-202 par laquelle la Municipalité acceptait l'offre d'achat, en date du 30 avril 2019, qui lui était présentée par M. Robert Ratelle, concernant un terrain sans bâtisse, non constructible, constitué du lot 5 110 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, matricule 8314-06-8392-00-0000;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire dudit lot ne s'est pas manifesté au terme de la période d'adjudication;

ATTENDU QUE le transfert entre la MRC de Matawinie et la municipalité de Chertsey sera effectué par M^e Manon Boyer, notaire, à la demande de M. Ratelle;

ATTENDU QUE les frais relatifs à ce transfert de propriété seront à la charge de M. Robert Ratelle.

POUR CES MOTIFS,

2019-491

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser M^e Manon Boyer, notaire, à procéder à la préparation des documents nécessaires au transfert de propriété, suite à la vente pour non-paiement de taxes du 14 juin 2018, entre la MRC de Matawinie et la municipalité de Chertsey, pour ce lot uniquement. Tous les frais relatifs à cette transaction sont assumés par M. Robert Ratelle. Le maire et la directrice par intérim du Service du greffe, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le transfert de propriété, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

24. Embauche de M. Jonathan Ruffo - Directeur du Service incendie et de la Sécurité civile

2019-492

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Jonathan Ruffo à titre de directeur du Service incendie et de la Sécurité publique, à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les termes et conditions stipulés au contrat de travail intervenu entre les parties. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

25. Affectation de M. Sébastien Gravel - Poste d'inspecteur adjoint au Service d'urbanisme

ATTENDU la réorganisation du Service de l'urbanisme dans l'objectif d'offrir un meilleur service à la population de Chertsey;

ATTENDU QUE cette réorganisation est dictée par la rareté de la main-d'œuvre et les exigences de plus en plus grandes de l'emploi.

POUR CES MOTIFS,

2019-493

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que M. Sébastien Gravel, agent de bureau du Service de l'urbanisme, soit affecté au poste régulier d'inspecteur adjoint du Service de l'urbanisme, et ce, en date du 9 décembre 2019, selon la lettre d'entente no 9 annexée à la convention collective en vigueur.

26. M. Sébastien Gravel, inspecteur adjoint au Service d'urbanisme - Pouvoirs administratifs

2019-494

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que M. Sébastien Gravel soit soumis, en tant qu'inspecteur adjoint pour le Service d'urbanisme, aux mêmes devoirs et pouvoirs d'un inspecteur, tel que stipulé aux dispositions administratives, titre III, du règlement administratif 427-2011.

27. Logiciel Sports Plus - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique

2019-495

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Logiciels Sport-Plus inc., le contrat d'entretien et de support technique pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, au coût de 2 062,47 \$ (plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint et directeur du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

28. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques

2019-496

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler, avec la firme PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2020, soit MegaGest au coût de 13 880 \$, le Gestionnaire municipal au coût de 12 015 \$, le service d'évaluation en ligne au coût de 3 360 \$, Syged au coût de 1 940 \$ et la surveillance des copies de sécurité au coût de 2 950 \$ (tous ces montants plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint et directeur du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Ces sommes seront prévues au fonds général 2020 de la municipalité.

29. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2020

2019-497

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP), de la facture pour les services de soutien au développement et à l'informatique pour l'année 2020, soit 2,95 \$ par résident. Ces contributions sont basées en fonction de la population résidente, tel qu'établi au décret qui paraîtra dans la Gazette officielle du Québec en décembre 2019.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

30. Formation - Inspection municipale en bâtiment et environnement - M. Sébastien Gravel

2019-498

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise M. Sébastien Gravel, inspecteur adjoint au Service d'urbanisme, à suivre un programme d'études donné par le Groupe Collégia, intitulé « Inspection municipale en bâtiment et environnement ». Le titre du cours est « Législation en urbanisme ». Cette formation est donnée en classe virtuelle interactive à temps partiel, totalisant 375 heures, pour l'obtention d'une attestation d'études collégiales. La municipalité défraie un coût de 550 \$/cours 60 heures (plus taxes si applicables), plus 30 \$ de droits d'admission, ainsi que le coût des manuels scolaires, si nécessaire.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

31. Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Renouvellement d'adhésion

2019-499

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, un montant de 366,14 \$ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle.

M. Sylvain Lévesque, conseiller, ainsi que M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, sont désignés à titre de membres délégués de cette association.

Cette somme sera prévue au fonds général 2020 de la municipalité.

32. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 4 et 5 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2019-500

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CIMA, d'un montant de 24 338,87 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

33. Règlement 572-2019

Règlement sur les compteurs d'eau

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande aux municipalités de prendre les mesures adéquates pour diminuer la consommation d'eau potable afin de préserver la ressource;

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., chapitre C-47.10) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté le règlement 528-2018 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant des réseaux d'aqueduc appartenant à la municipalité, au terme de la résolution 2018-083;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey souhaite promouvoir une utilisation économique et rationnelle de l'eau potable du réseau d'aqueduc, par l'installation de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE ce règlement s'insère dans une série de mesure prévue par la municipalité de Chertsey visant une gestion intégrée durable et équitable de la ressource en eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey désire appliquer le principe de consommateur-payeur de manière plus équitable;

ATTENDU QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, une tarification sera établie concernant la consommation d'eau potable des immeubles institutionnels, commerciaux et industriels en fonction de la consommation. La taxe sera établie au budget 2022;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-501

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 572-2019 intitulé « Règlement sur les compteurs d'eau ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

34. Règlement 573-2019

Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet (Enviro-Step)

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'eau des milieux hydriques et de l'eau souterraine est une priorité pour la municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités locales d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, L.R.Q., c.Q.2, r-22;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (c.C-47.1) la Municipalité peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer et entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

ATTENDU QU' à Chertsey, il est actuellement interdit d'installer un système résidentiel de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection, lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE cette interdiction est levée si l'entretien du système de traitement tertiaire par désinfection aux rayonnements ultraviolets est effectué par la municipalité où est installé ledit système;

ATTENDU QUE le remplacement des installations septiques désuètes par des installations septiques conformes aux normes en vigueur assurerait une meilleure qualité de l'eau et éliminerait le risque de pollution environnementale;

ATTENDU QUE les installations septiques désuètes sont pour la plupart localisées sur de petits terrains où les possibilités de remplacement de l'installation septique sont limitées;

ATTENDU QUE la Municipalité cherche des solutions économiquement viables pour la mise aux normes des installations septiques désuètes en permettant des technologies appropriées aux contraintes des secteurs densifiés;

ATTENDU QU' en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie des services qu'elle offre sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

34. Règlement 573-2019 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2019-502

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 573-2019 intitulé « Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet (Enviro-Step) ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

35. Adoption des comptes fournisseurs

2019-503

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de novembre 2019 au montant de 1 989 144,13 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019, au montant de 345 704,56 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

36. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

37. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

38. Période de questions

On compte 11 personnes dans l'assistance.

39. Levée de la séance

2019-504

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 50.

Directrice par intérim du Service du greffe

Maire